

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF1818

présenté par
M. Proença, Mme Céline Hervieu, M. Courbon, M. Belhaddad, M. Emmanuel Grégoire,
Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux et les membres du
groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	114 726 277	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	114 726 277
dont titre 2 (ligne nouvelle)	0	114 726 277
TOTAUX	114 726 277	114 726 277
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à corriger la baisse des crédits affectés aux monuments historiques et au patrimoine monumental prévue par ce budget pour 2026.

Alors que nous dénonçons déjà une baisse de 18 millions d'euros l'année dernière des crédits attribués aux monuments historiques, nous nous alarmons d'une nouvelle baisse pour 2026 de plus de 100 millions d'euros cette fois-ci !

Il est pourtant essentiel d'assurer la préservation durable de nos biens culturels qui constituent à la fois un héritage national majeur et mais aussi un soutien véritable à l'attractivité touristique et à l'économie locale par le biais de leur restauration.

Nous proposons de rétablir les 115 millions d'euros retirés aux monuments historiques.

Afin de respecter les règles budgétaires, cet amendement propose en AE et CP :

- de diminuer de 114 726 277 euros, en AE et CP, l'action 07 – Fonction de soutien du Ministère du programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture

- d'abonder de 114 726 277 euros, en AE et CP, l'action 01 « Monuments historiques et au patrimoine monumental » du programme 175 Patrimoine